

LA RECHERCHE D'INFORMATION SUR LE DONNEUR DANS LES FAMILLES DE LESBIENNES AYANT EU RECOURS A UNE INSEMINATION AVEC DONNEUR (ID)

Vanfraussen¹ K. Ponjaert-Kristoffersen I. & Brewaeys A.
Department of Developmental and Life Span Psychology
Free University of Brussels (VUB)
Belgium

INTRODUCTION

Cette présentation faisant partie d'un groupe de réflexion sur l'adoption nous voudrions mettre l'accent sur une caractéristique importante que les enfants issus d'insémination avec donneur (ID) et les enfants adoptés partagent : une partie de leurs origines biologiques leur est inconnue. Dans le cas d'insémination avec donneur, le donneur est la partie inconnue de l'origine biologique de l'enfant puisque le centre de fécondité belge travaille uniquement avec des donneurs anonymes. Depuis plusieurs années un débat animé a lieu au sujet de l'anonymat des donneurs de gamètes. Ce débat est centré autour de la question : la règle de l'anonymat devrait-elle oui ou non être abolie ? La loi suédoise, par exemple, impose l'utilisation de donneurs identifiables depuis 1985. Dans cette discussion nous aimerions éclairer le point de vue des enfants et des mères sur le statut du donneur. Comment perçoivent-ils le donneur de sperme et que voudraient-ils connaître de cet homme ? Une comparaison sera faite entre les points de vue des enfants et des mères. Nous aurons également une idée du point de vue des mères sur plusieurs années.

¹ La correspondance doit être adressée à: Katrien.Vanfraussen@vub.ac.be

POPULATION

Les données présentées font partie du suivi d'une étude (Brewaeys et al., 1997) réalisée sur les couples lesbiens qui ont créé une famille en ayant eu recours à une insémination avec donneur. Quarante et un enfants (22 garçons et 19 filles) et 45 parents (23 mères biologiques et 22 mères sociales) ont participé à l'interview. Six des 24 couples se sont séparés. Dans presque toutes les familles une forme de co-parentalité était réalisée par les parents.

MATERIELS ET METHODES

Étant donné que les mères ont dit à leurs enfants dès la plus tendre enfance comment ils avaient été conçus, nous avons pu les interviewer sur leur expérience d'être né de donneur. Le contenu de l'interview de l'enfant à propos du donneur couvre les thèmes suivants : l'histoire de la naissance, les positions par rapport au statut du donneur, les conversations avec leurs mères au sujet des caractéristiques du donneur et les sujets connexes. Les données ont été recueillies lorsque ces enfants avaient entre 7 et 17 ans (moyenne d'âge : 9 ans et 9 mois). Le choix par les mères d'avoir recours à un donneur a été étudié à plusieurs reprises. Les premières données ont été collectées au moment où les deux mères ont sollicité l'insémination avec donneur à la clinique de fertilité alors que leurs enfants n'étaient pas encore nés. Les données suivantes ont été collectées quand les enfants avaient 1, 5 et 10 ans.

RESULTATS

LES POINTS DE VUE DES ENFANTS SUR LE STATUT DES DONNEURS

Pendant l'interview nous avons demandé à ces enfants ID si oui ou non ils voulaient en savoir plus sur leur donneur. Nous leur avons expliqué que les cliniques belges travaillaient uniquement avec des donneurs anonymes car nous voulions nous assurer que les enfants étaient bien au courant qu'en Belgique aucune information sur les donneurs n'était disponible. Le résumé de leurs réponses a dégagé trois points de vue concernant le statut du donneur : ceux qui étaient favorables à l'enregistrement de l'identité, ceux qui voulaient disposer d'une information non identifiante et ceux pour qui le donneur devait rester anonyme (l'anonymat indique que ces enfants ne voulaient aucune information).

Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des choix des enfants :

- Environ la moitié de ces enfants (n=22) (54%) préféraient l'anonymat du donneur à ce stade de leur vie.
- Les autres dix neuf enfants (46%) voulaient en savoir plus sur le donneur. La majorité de ce groupe (n=11) (27%) était intéressée par l'identité du donneur. Sur les onze enfants qui voulaient rencontrer le donneur, neuf étaient des garçons.
- Les huit enfants restant (19%) de ce groupe étaient favorables à une information non-identifiante.

Tableau 1 Points de vue des enfants sur le statut du donneur

		Garçons (n=22)	Filles (n=19)	Total (N=41)
Aucune information	Anonymat	50% (n=11)	58% (n=11)	54% (n=22)
Plus d'information	Information non-identifiante	9% (n=2)	32% (n=6)	19% (n=8)
	Enregistrement de l'identité	41% (n=9)	10% (n=2)	27% (n=11)
	Total	50% (n=11)	42% (n=8)	46% (n=19)

Les enfants qui disaient vouloir une information non-identifiante sur le donneur étaient souvent curieux de son apparence physique. Ils voulaient savoir si le donneur leur ressemblait. Plusieurs étaient également intéressés par sa personnalité. Ces enfants se demandaient comment il était. Quelques enfants étaient intéressés par les motivations du donneur à donner son sperme ou se demandaient si le donneur avait su que son sperme avait été utilisé pour deux mères. D'autres voulaient en savoir plus sur l'âge, l'anniversaire, les loisirs et les occupations du donneur ou voulaient savoir s'il était encore vivant.

LES POINTS DE VUE DES MERES SUR LE STATUT DU DONNEUR

Lorsque nous regardons le tableau 2 nous voyons que les choix des mères varient dans le temps.

- Le nombre de mères optant pour aucune information s'élevait à 82% avant que l'enfant ne soit né. Peu après la naissance de leur enfant ce nombre décroissait de façon spectaculaire puis commençait à remonter graduellement.
- Le nombre de mères dont le choix se portait sur un donneur identifiable suivait une tendance opposée. Après une augmentation jusqu'à 56% après la naissance de l'enfant, les nombres s'affaissaient jusqu'à 19% au cours des 10 années suivantes.
- Le nombre de mères désirant une information non-identifiante restait faible sur les 4 études.

Tableau 2 Points de vue des mères sur le statut du donneur aux différents stades

Age moyen de l'enfant		Pas né (N=100)	1 an (N=100)	5 ans (N=48)	10 ans (N=43)*
Aucune information	Anonymat	82% (n=82)	40% (n=40)	54% (n=22)	79% (n=34)
	Plus d'information				
	Information non-identifiante	8% (n=8)	4% (n=4)	10% (n=5)	2% (n=1)
	Enregistrement de l'identité	10% (n=10)	56% (n=56)	36% (n=17)	19% (8)
	Total	18% (n=18)	60% (n=60)	46% (n=22)	21% (n=9)

*2 mères indécis

Des données qualitatives nous ont donné un aperçu de leurs motivations. Peu après la naissance de leur enfant, en particulier, la mère biologique anticipait le fait que son enfant puisse vouloir savoir qui était le donneur. Cette idée s'inspirait de la connaissance que l'enfant avait des spécificités qui avaient pu provenir du donneur et pourrait avoir besoin d'une recherche ultérieure. Plusieurs mères ont rapporté que leur choix initial d'un donneur anonyme s'inspirait de leur souhait de protéger le cercle familial. Toutes les deux souhaitaient un enfant, un donneur était nécessaire pour cette réalisation, mais l'interférence d'une troisième partie n'était pas souhaitée. Cependant la naissance de leur enfant rendait clair que l'enfant pourrait avoir un autre avis.

Assez paradoxalement, tandis que l'enfant grandissait et montrait un intérêt croissant au donneur, une quantité de mères changeaient à nouveau d'avis et retournaient vers leur opinion initiale. Il y a des raisons de penser que plus le donneur devenait une réalité, plus il était perçu comme une menace pour l'unité familiale des deux mères.

UNE COMPARAISON ENTRE LES POINTS DE VUE DES ENFANTS ET DES MÈRES (AGE MOYEN DE L'ENFANT : 10 ANS)

La comparaison entre les points de vue des mères et des enfants révèle que leurs opinions diffèrent significativement. Les enfants voulaient plus souvent la disponibilité de l'information que les mères ne la voulaient. Ils préféraient l'enregistrement de l'information identifiante autant que non-identifiante plus souvent que leurs mères (Tableau 3).

Tableau 3 Points de vue des mères et des enfants sur le statut du donneur (moyenne d'âge des enfants : 10 ans)

		Mères (N=43)	Enfants (N=41)
Aucune information	Anonymat	79% (n=34)	54% (n=22)
	Plus d'information		
	Information non-identifiante	2% (n=1)	20% (n=8)
	Enregistrement de l'identité	19% (n=8)	26% (n=11)
	Total	21% (n=9)	46% (n=19)

CONCLUSION

- Les choix des parents vis à vis du donneur ne sont pas stables. Ils varient en fonction de la période de développement de la famille.
- Enfants et parents maintiennent des opinions différentes envers le statut du donneur. C'est sans doute dû au fait qu'alors que les enfants veulent en connaître davantage de l'homme dont ils sont issus, les mères sont plus concernées par l'intimité de l'unité de leur famille. Ceci fait naître la question de savoir si un tel désaccord peut conduire à des problèmes de communication dans les familles où les parents et les enfants ont différents points de vue.